

Compte rendu de la réunion de la Commission de normalisation comptable de l'OHADA

15 et 16 octobre 2012 à Cotonou (BENIN)

À 9 heures 40 minutes, après le mot de bienvenue de Monsieur Christian Désiré MIGAN, Président de la CNC-OHADA, suivi de l'allocution du représentant de la Banque Mondiale Monsieur Alain HINKATI, les travaux ont été ouverts par Monsieur Dorothee SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA. Après avoir adopté le projet d'ordre du jour qui lui a été proposé, l'Assemblée a examiné successivement les points qui y ont été inscrits. Avant l'examen de ces différents points, Monsieur Christian Désiré MIGAN, Président de la CNC-OHADA a fait une communication intitulée : «La normalisation comptable et la normalisation de la profession comptable : enjeux, challenges et défis pour un développement harmonisé dans l'espace OHADA ».

I. Information sur la composante 3 du Don de la Banque Mondiale à l'OHADA

Le Président de la CNC-OHADA a informé l'Assemblée sur les fondements et les objectifs du Projet de la Banque Mondiale sur l'Amélioration du Climat d'Investissement de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Ledit projet a pour objectif de renforcer les capacités de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en vue de mettre en œuvre des réformes pour l'amélioration du climat de l'investissement dans les pays membres, y compris en ce qui concerne l'information financière des entreprises.

L'institution chargée de la mise en œuvre du projet est le Secrétariat Permanent de l'OHADA et le montant alloué à l'ensemble du projet est de USD 15 millions. Ce montant a été reparti en trois composantes à savoir :

Composante 1 : Renforcement institutionnel du Secrétariat Permanent de l'OHADA et appui à l'exécution du projet (USD 4.5 millions)

Composante 2 : Renforcement institutionnel de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) (USD 3.6 millions)

Composante 3 : Amélioration de l'information financière des entreprises (USD 6.4 millions)

S'agissant de la Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA (CNCOHADA) qui est principalement concernée par la composante 3, cette dernière est subdivisée en trois sous-composantes à savoir :

- 1) Améliorer les normes comptables (USD 2.5 millions) ;
- 2) Renforcer les normes et les pratiques professionnelles (USD 2 millions) ;
- 3) Développer un cursus de qualification professionnelle régional dans l'espace OHADA (USD 1.9 millions).

II. **Mise à jour du Plan d'actions quinquennal (2012-2016) de la CNCOHADA**

Pour la mise à jour de ce plan d'actions, il a été mis sur pied quatre commissions. La première commission, composée du Gabon, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo, du Niger et du Sénégal, a réfléchi sur les principaux axes ci-après :

- 1) Relecture et actualisation de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable OHADA ;
- 2) Synthèse et extension des études ROSC A&A dans les États-Parties de l'OHADA ;
- 3) Création d'une revue de la CNC-OHADA ;
- 4) État des lieux de l'application et de la mise en œuvre du Système Comptable OHADA dans les États Parties ;
- 5) Examen de l'étude ISAR sur le renforcement de l'architecture comptable dans les États Parties de l'OHADA ;
- 6) Examen des rapports sur les insuffisances et les incohérences décelées dans le système comptable OHADA dans chaque État partie.

La deuxième commission composée du Cameroun, du Bénin, des Comores, du Burkina Faso et de la BCEAO a été chargée de réfléchir sur les points suivants :

- 1) La convergence des normes comptables OHADA vers les normes IFRS ;
- 2) Communication/formation aux normes IFRS des Formateurs ;
- 3) Communication/formation aux Normes IFRS dans les États-parties.

La troisième commission était constituée de la Côte d'Ivoire, du Congo et de la Guinée Bissau. Celle-ci a eu pour mission de réfléchir sur les points suivants :

1) État des lieux de la mise en œuvre de la comptabilité publique dans les États de l'espace UEMOA, CEMAC et Hors zone ;

2) Réflexion sur la mise en place d'un Acte Uniforme sur la comptabilité publique arrimée aux IPSAS.

Enfin, la quatrième commission composée de la Guinée Équatoriale, du Togo et du Burkina Faso, a réfléchi sur la problématique des comptabilités spécifiques et leur convergence vers les normes IFRS qui se déclinent en trois points essentiels à savoir :

1) État des lieux des comptabilités spécifiques ;

2) Harmonisation des systèmes de comptabilités spécifiques ;

3) Convergence des normes de comptabilités spécifiques vers les normes IFRS.

A l'issue des rapports produits par chaque commission ad' hoc et des débats en plénière, des amendements ont été faits et pris en compte dans les différents rapports des commissions et dans le rapport final.

Sur les modalités de mise en œuvre du projet, le Représentant de la Banque Mondiale a expliqué à l'Assemblée Plénière la procédure à suivre pour mener à bien l'exécution du projet. Il a insisté sur les éléments fondamentaux ci-après :

- Les membres de la CNC-OHADA doivent s'accorder d'abord sur le budget devant soutenir leur plan d'actions ;

- Élaborer un plan de passation de marchés permettant d'identifier les contraintes afin de tenir les délais conventionnels ;

- Ensuite la CNC-OHADA doit s'atteler à élaborer son plan de passation des marchés en identifiant les personnes ressources devant s'atteler à cette tâche et qui veilleront à respecter des délais contraignants imposés par les procédures de la Banque Mondiale ;

- Déterminer un chronogramme des activités et désigner des personnes pour le suivi et le respect des délais ;

- Procéder dès à présent à l'élaboration des TDR avant même la réalisation du Plan de passation de marchés pour anticiper sur les délais de décaissement des fonds.

Il a pour terminer, tenu à rassurer l'Assemblée qu'il n'y a pas de problème de décaissement au niveau de la Banque Mondiale quand on respecte les délais et les procédures de la Banque Mondiale en matière de Dons et de prêts.

Dans le même ordre d'idées, le Directeur Financier de l'OHADA a précisé que le Secrétariat Permanent s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le décaissement des fonds en fonction du dynamisme qu'auront à afficher les membres de la CNC-OHADA dans la mise en

œuvre des actions prévues dans leur plan d'actions ainsi que dans l'élaboration des TDR et le respect des procédures de la Banque Mondiale en matière de gestion et de décaissement des fonds.

De l'examen de ces interventions, les recommandations suivantes ont été faites par la plénière :

- 1) Sensibiliser les Etats Parties sur l'importance des normes IPSAS pour le secteur public, à travers les Conseils Nationaux de la Comptabilité ou des structures équivalentes de chaque État.
- 2) Acquérir la documentation sur les normes IPSAS ;
- 3) Procéder à l'harmonisation des comptabilités publiques des États Parties suivant les normes IPSAS.

Il a été retenu qu'une lettre de mission/feuille de route soit adressée aux Présidents des Comités à l'attention de tous les membres pour un suivi rigoureux des activités prévues dans les plans d'actions. Un canevas de rapport sera adressé aux Présidents des Comités pour permettre l'élaboration du rapport mensuel d'activités.

III. Dispositions à prendre pour la révision de l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des comptabilités des entreprises (détail des actions et désignation des principaux acteurs).

L'examen du point II du présent rapport a mis en exergue les différentes actions à mener et les dispositions pratiques à prendre pour la révision de l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des comptabilités des entreprises dans les États Parties. À cet effet, et à l'issue des débats en plénière, la fin de l'année 2013 a été retenue pour la relecture et l'actualisation complète de l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des comptabilités des entreprises dans l'espace OHADA.

III. Élections des membres de la CNC-OHADA

Le mandat du Bureau de la Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA arrive à expiration le 28 octobre 2012. Étant donné qu'aucune autre réunion ne pourra être tenue avant cette date, la présente réunion plénière de Cotonou a été mise à profit pour procéder à l'élection des membres de la CNCOHADA pour la mandature 2012-2015. Aux termes des scrutins, les pays suivants ont été élus par acclamations:

Au poste de président : Le Bénin, représenté par Monsieur Christian Désiré MIGAN.

Au poste de Vice-Président : Le Cameroun, représenté par Monsieur Jean-Marie MOMO.

Pour ce qui concerne l'élection des membres des Comités Techniques, les différents postes ont été pourvus et sont consignés dans le tableau joint en annexe.

IV. Visioconférence avec la CNUCED/ISAR

La méthodologie ISAR de mesure des indicateurs de performance comptable a été reconnue comme pouvant fournir des orientations utiles en matière d'autoévaluation et d'analyse comparative des progrès réalisés dans le renforcement des capacités nationales en matière de comptabilité. Cette méthodologie est le fruit des travaux d'un Groupe Consultatif international et de l'organisation de tables rondes conduites en 2011 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans plusieurs pays.

Pour l'année 2012, neuf (9) pays se sont portés candidats pour organiser des tests pilotes. Ce sont : la Russie, la Chine et le Viêt-Nam pour l'Asie, le Brésil et le Mexique pour les Amériques, la Croatie et les Pays Bas pour l'Europe et enfin l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire pour le continent africain. L'objectif poursuivi était de procéder à une autoévaluation de leur architecture comptable en vue de l'amélioration de la qualité de l'information financière.

Les résultats obtenus par la Côte d'Ivoire et l'expérience dans la mise en œuvre du test pilote ont été présentés à l'ensemble des participants en présence du Professeur Dorothé C. SOSSA, Secrétaire Permanent de l'OHADA.

Cette présentation a été réalisée à travers une visioconférence en direct avec les Experts de la CNUCED ISAR depuis le Palais des Nations Unies à Genève (SUISSE), représenté par Monsieur Jean François Baylocq.

VI. Divers

Il n'y a pas eu de divers.

VII. Recommandations

A l'issue des travaux, les recommandations ci-après ont été formulées par l'Assemblée :

1. compte tenu du caractère englobant de la normalisation comptable OHADA et de la révision de l'Acte Uniforme sur le Droit Comptable OHADA, il a été proposé l'intégration à la CNC-OHADA en qualité de membres à part entière les institutions ci-après :

- a. Banques Centrales : BCEAO, BEAC, BCC (RDC), BCC (Comores) et Banque Centrale de la Guinée ;
- b. CIPRES ;
- c. CIMA.

2. le recrutement d'un personnel administratif pour assurer les travaux administratifs et de secrétariat de la CNC-OHADA au Secrétariat Permanent de l'OHADA.

3. il a été demandé aux États parties de prendre les dispositions nécessaires pour s'approprier l'approche et l'attitude "anglosaxonne" qui pourrait aider les États parties de l'OHADA qui ne le sont pas encore, à devenir membres de l'IFAC.

4. il a été recommandé que la CNC-OHADA s'inspire des expériences française et canadienne en matière de mise en œuvre des normes internationales IFRS et IPSAS pour l'adaptation de nos normes. À cet effet, il a été demandé aux Comités 2 et 3 d'insérer une ligne dans leurs Budgets respectifs pour prendre en compte les voyages d'études à effectuer en France et au Canada par les membres de la CNC-OHADA.

5. Pour octobre 2012, l'Assemblée a suggéré que le Secrétaire Permanent prenne part aux activités de la CNUCED/ISAR à Genève (SUISSE).

6. Il a été recommandé qu'à partir de 2013, il y ait deux représentants de la CNC-OHADA aux activités de la CNUCED/ISAR.

Avant de lever la séance, le Président de la CNC-OHADA Christian D. MIGAN a félicité et remercié tous les participants pour la richesse et la pertinence de leurs contributions.

En son nom et en celui de tous les participants à l'Assemblée Plénière de la CNC-OHADA, il a adressé ses vifs remerciements et exprimé sa gratitude à l'endroit du Secrétariat Permanent de l'OHADA pour l'organisation de cette manifestation. Il a également adressé ses remerciements aux Autorités et au peuple Béninois pour l'accueil chaleureux et les facilitations dont ont fait l'objet les membres de la CNC-OHADA et tous les invités à cette Assemblée Plénière de Cotonou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures.

Fait à Cotonou, le 16 octobre 2012.

Le Président de la CNC-OHADA


Christian Désiré MIGAN

Les Rapporteurs

Pour la République Démocratique du Congo


16
10
2012

André Foko TOMENA

Pour le Burkina Faso


Paulin OUEDRAOGO